

**Conseil d'administration
Réunion du mercredi 11 mars 2026**

Délibération n° 2/2026

**Établissement du Parc national de Port-Cros
Conservatoire botanique national méditerranéen**

**Rapport d'activité 2025 du Conseil scientifique
du Parc national de Port-Cros.**

Vu le code de l'environnement,
Vu la présentation en Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros approuve le rapport d'activité 2025 du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros.

La Présidente du Conseil d'administration,

Isabelle MONFORT



La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national de Port-Cros conformément aux dispositions du décret n° 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR : DEVN0826323D).